

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUIN 2017 – 19H00

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 30 juin à 19 h 00, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M.JACOB, M. BRAY, Mme BAIOCCHI, M. JEUNEMAITRE, M. LAVENKA, Mme PRADOUX, M. PATRON, Mme CANAPI, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. POUCHIN, M. GUILLABERT, Mme GONCALVES, M. BENECH, M. JIBRIL, M. PERCHERON, M. GAUFILLIER, Mme BAALI-CHERIF (arrivée à 19h26), Mme OCANA, Mme SPARACINO, M. ROUSSEAU, M. PERRINO, Mme BENARD-BIENVENU, M. RAFIK, Mme BACQUET, Mme FISCHER, M.POLLET, Mme ANDRÉ
Excusé(s) représenté(s)	Mme CHEVET, adjointe, par M. LAVENKA Mme ARONIO DE ROMBLAY, conseillère municipale, par Mme BAIOCCHI Mme HOTIN, conseiller municipal, par M. BRAY M. DEMAISON, conseiller municipal, par M. BENECH
Excusé(s) non représenté(s)	M. CAMBIEN
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme SPARACINO

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	28.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	4.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	1.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 23 juin 2017	

---oooOooo---

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (31 voix "pour"), Mme SPARACINO est désignée secrétaire de séance.

## APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2017

Adopté à l'unanimité (31 voix « pour »).

## ELECTIONS SENATORIALES – ELECTIONS DES DELEGUES SUPPLEANTS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur JACOB informe que deux listes ont été déposées :

- 1 : liste « Pour Provins avec Christian JACOB »
- 2 : liste « Rassembler Provins »

Il est ensuite procédé au vote puis au dépouillement dont les résultats sont les suivants :

Votant : 33 dont 8 par procuration  
Bulletins nuls : 0  
Exprimés : 33

Sont élus délégués suppléants :

Jean-Paul PIERSON  
Josette GOURC  
Philippe CHAMPENOIS  
Berthe FADY  
Georges-Michel GRESPIER  
Denise CLARENC  
Georges LARDIN  
Julia-Anne TRUQUIN  
Frédérique POLLET

oooOooo

### TOURISME, ADMINISTRATION GENERALE, SECURITE

#### 2017.31 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE

Le conseil municipal prend acte des délégations exercées par le Maire.

### CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE

#### 2017.32 – AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Provins pour l'organisation du bal du 13 juillet,
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### ENSEIGNEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE

#### 2017.33 - PRESTATIONS SCOLAIRES – TARIFS A COMPTER DE SEPTEMBRE 2017 (restauration scolaire, garderie, étude surveillée)

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De fixer les tarifs de la restauration scolaire et les tranches de revenus conformément au barème joint en annexe 1, tenant compte d'une augmentation de 2,7 % à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.
- ⇒ De fixer les tarifs de la garderie et de l'étude surveillée conformément au barème joint en annexe 2 tenant compte d'une augmentation de 1,00 % à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.
- ⇒ D'appliquer aux familles dont les enfants ne sont pas inscrits, le tarif des communes extérieures jusqu'à la régularisation de leur dossier.

- ⇒ De fixer à 25,86 € le prix forfaitaire de garde pour tout retard après 18 heures aux écoles élémentaires et 18 heures 15 aux écoles maternelles.
- ⇒ D'appliquer aux familles des communes qui appartiennent à la Communauté de Communes du Provinois le tarif "Provins".
- ⇒ D'accorder aux familles nombreuses (3 enfants et plus), provinoises ou ressortissantes de la Communauté de Communes du Provinois, sous réserve d'être détenteur de la carte famille nombreuse et de la carte du provinois, une réduction de 20% sur les tarifs joints en annexe 1 et 2.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

## COHESION SOCIALE ET POLITIQUE DE LA VILLE

### **2017.34 - DISPOSITIF « ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) » DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE – Avenant de prorogation jusqu'en 2020**

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'accepter l'avenant de prorogation jusqu'en 2020 des conventions locales de l'utilisation de l'abattement de TFPB signées avec les bailleurs TMH et FSM et l'Etat.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### **2017.35 – DEMANDE DE SUBVENTION AU BAILLEUR TROIS MOULINS HABITAT DANS LE CADRE DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB**

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter une subvention de 9 000 € auprès de TMH au titre des actions 2017
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au recueil des actes administratifs de la commune.

### **2017.36 - SEJOURS D'ETE 2017 « SECTEUR JEUNESSE » - PROGRAMME ET TARIFS**

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De se prononcer sur les tarifs proposés.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### **2017.37 - ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE DIFFERENTES MANIFESTATIONS (Répartition de la subvention « contrat de ville »)**

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 1 000€ à l'association « Body fit » et à l'association Football Provinois (AFP) participant à l'organisation des différentes manifestations, sous réserve de la bonne exécution de leurs engagements.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

ARRIVEE DE MME BAALI-CHERIF

### **2017.38 – ASSOCIATION «LE PANIER PROVINOIS » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer une subvention d'un montant de 1 500€ à l'association Le Panier Provinois pour démarrer son projet d'épicerie solidaire.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

**2017.39 – CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (C.A.R)**

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De rapporter la délibération n°2017.21 du 12 avril 2017.
- ⇒ D'approuver le programme d'opérations pour les montants indiqués dans le tableau joint en annexe.
- ⇒ De s'engager à respecter les modalités du C.A.R telles qu'énumérées ci-dessus.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional, dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional et tous mécènes.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

**2017.40 – RAPPORTS ANNUELS DE GESTION RELATIFS AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC – SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De prendre acte de la communication de ces rapports.
- ⇒ D'approuver le rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau et de l'Assainissement tel qu'annexé à la présente délibération.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au recueil des actes administratifs de la commune.

**2017.41 – RESILIATION DU CONTRAT DE DSP DE L'EAU POTABLE AVEC VEOLIA – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL D'INDEMNISATION**

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser le Maire de la Ville de Provins à signer le protocole transactionnel relatif à l'indemnisation résultant de la résiliation de la convention de délégation de service public conclue avec la Société VEOLIA Eau-Compagnie Générale.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

**2017.42 – SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE PROVINS – CHOIX DU MODE DE GESTION ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE**

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De prendre acte du rapport sur les modes de gestion des services publics annexé à la présente délibération
- ⇒ D'approuver le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion du service public d'eau potable de la Commune de Provins pour une durée de 10 ans sans pouvoir dépasser 15 ans, sauf si la durée d'amortissement des investissements le nécessite et qu'une dérogation est accordée dans le cadre légal qui le permet. La date de départ de la DSP sera le 1<sup>er</sup> février 2018 ;
- ⇒ De se réserver la possibilité de déclarer sans suite la procédure de passation de la délégation de service public à tout moment, pour tout motif, et notamment si la commune décide de reprendre en régie la gestion du service public d'eau potable ;
- ⇒ D'autoriser le Maire à lancer une procédure de passation d'une délégation de service public telle que définie ci-dessus et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ladite procédure.

## SPORTS

### 2017.43 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DU « SPORTS DE HAUT NIVEAU »

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :
- |   |            |
|---|------------|
| ✓ C.S.P.A .....                         | 569,52 €   |
| ✓ A.S Lycée Thibault de Champagne ..... | 1 607,40 € |

Soit un montant total de ..... **2 176,92 €**

- ⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574/40 du budget 2016
- ⇒ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

## FINANCES

### 2017.44 – MISE A DISPOSITION DE TERRAINS ET D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS (PARCELLES CADASTREES AR N°9 ET BD N°83 ET 85)

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner son accord pour que la VILLE DE PROVINS mette à disposition de la Communauté de Communes du Provinois l'équipement existant et la parcelle cadastrée :
- AR n° 9, d'une superficie de 2.472 m<sup>2</sup>, située Lieudit Prairie de L'Hôpital – Rue des Coudoux.
- ⇒ De régulariser la mise à disposition des parcelles qui reçoivent les équipements du Centre de Loisirs des Hauts de Provins situé « Rampe de Bellevue » au lieu-dit « Le Bois Berquin », cadastrées BD n° 83 et 85, d'une superficie totale de 15 135m<sup>2</sup>.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec la Communauté de Communes du Provinois une convention de gestion et d'entretien pour ces équipements dont elle restera propriétaire, et à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au recueil des actes administratifs de la Commune.

### 2017.45 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver le principe de la signature du protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Provins et les sociétés BDM, BUFFALO GRILL, COHESIS DISTRIBUTION, COLAS ILE-DE-FRANCE NORMANDIE, SETIB et la SMABTP pour un montant définitif et forfaitaire de 60.000 € (Soixante mille euros), sous réserve du respect des engagements réciproques.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint-délégué à signer le protocole d'accord transactionnel, et à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

OooOooo

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée 19h50.*

Le Maire,



**Christian JACOB**